



## ASSEMBLEE GENERALE USM SARAN BASKET

Dimanche 20 septembre 2019

Le protocole sanitaire est en lien avec le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé et modifié par le décret du 27 juillet 2020.

Participation :

- 1 seule personne par famille

Organisation particulière :

- - Pas de remise de récompenses
- - Pas de pot de l'amitié
- - Pas de repas

Mesures d'hygiène :

- - Les masques doivent être portés systématiquement par tous ;
- - La distanciation physique (minimum 1 mètre) doit être appliquée ;
- - Respecter la disposition de la salle
- - Respecter les signalisations ;
- - Pas de contact physique ; ne pas se serrer la main

L'obligation de porter un masque de protection s'applique aux personnes de onze ans ou plus.